

Pêches et forêts

Il est très difficile de trouver une solution à ces problèmes. La loi me confère le mandat de développer cette ressource sur la côte ouest et à l'intérieur de la province. J'ai dit à mes compatriotes autochtones que mon premier devoir était de récupérer cette ressource et qu'ensuite seulement nous pourrions parler de partage. Je suis absolument convaincu qu'il faut régler ces revendications d'une manière ou d'une autre. Je ne supporte pas qu'on dise qu'il s'agit d'une question superficielle ou fantaisiste, car je la crois au contraire importante. A mon avis, ce qui est en cause, c'est une question de moralité qui concerne les relations entre Canadiens.

M. Skelly: Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a complètement passé sous silence le fait que, si l'on n'a pas réussi à protéger cette ressource, son ministère en est en partie responsable. Nous ne sous-estimons pas l'énorme importance des revendications territoriales. Je dois néanmoins rappeler au ministre qu'il a soigneusement oublié de mentionner que la protection à long terme de ce cours d'eau et des ressources qu'il contient est importante pour tous les habitants de la Colombie-Britannique et pour tous les Canadiens. Il n'a même pas fait allusion à ce qu'il se propose de faire dans son ministère pour améliorer la situation dans ce domaine.

M. Fraser: Je m'en excuse auprès de la Chambre et du député, monsieur le Président, mais je ne voulais nullement éviter cette question. J'ai bien l'intention de poursuivre une politique qui se traduira par un gain net de l'habitat en Colombie-Britannique. Jamais le député et ses collègues n'ont entendu jusqu'ici un ministre fédéral des Pêches faire une telle déclaration. Cet aspect de la question me préoccupe au plus haut point. Mon ministère ne voit pas l'utilité de mettre en danger tous les saumons, les truites arc-en-ciel et les autres truites de la rivière. Ce n'est pas la seule question qui intéresse les autochtones. Pour ces derniers, l'important n'est pas seulement de savoir si la quantité de poissons risque de diminuer. Il s'agit aussi de savoir où ils pourront pêcher. Ces autochtones pêchent à ces endroits-là depuis des siècles, sinon des milliers d'années.

Je regrette de ne pas avoir abordé vraiment cette question auparavant. Je tiens à ce que mon honorable ami sache par où je suis passé. Il doit savoir que je m'attends à ce que lui et ses collègues me relancent pour être sûrs que je n'oublierai jamais, tant que le premier ministre (M. Mulroney) me demandera de rester à ce poste, que mon objectif est un gain net de l'habitat.

M. Fulton: Je vais poser ma question très brièvement, monsieur le Président. Je suis très heureux de voir le chef Edna Louis suivre ce débat de la tribune cet après-midi. Elle est l'un des témoins qui ont comparu devant notre comité. Je ne veux cependant pas m'exprimer en son nom, même si j'aimerais qu'elle participe au débat.

Je voudrais poser au ministre une question très précise. Si l'on examine soigneusement la motion rédigée et adoptée à l'unanimité par le comité, on constate que nous avons demandé de suspendre pendant un an le projet de construction d'une deuxième voie. Certains témoins nous ont fait parfaitement comprendre qu'une partie du projet du CN ne saurait être réalisée dans sa forme actuelle. Le tracé est mal choisi, non pas pour des raisons géographiques, mais à cause de la proximité de terres autochtones historiques de Colombie-Britannique. Je sais très bien ce que le ministre a déclaré.

Si nous demandons une interruption d'un an et si j'attends du ministre qu'il nous donne des précisions supplémentaires, c'est parce que je ne trouve pas suffisant d'avoir un comité interministériel qui travaille avec la collaboration de membres des conseils des tribus alliées. Il faut un mécanisme indépendant doté des instruments juridiques lui permettant de régler la question, et de choisir d'autres terrains en s'appuyant sur des données techniques solides. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent collaborer pour trouver des terres satisfaisantes. Je ne parle pas des droits de propriété des autochtones, mais des terres touchées par le projet du CN. Au moins pour le moment, les droits de propriété des autochtones sont une question à part dans mon esprit. Je pense que le Parlement devrait aussi établir cette distinction, même s'il est possible que les deux questions se confondent dans les mois et les années à venir.

Le ministre serait-il favorable à un mécanisme indépendant avec le mandat majoritaire donné aux Conseils des tribus alliées? Le ministre appuie-t-il la motion d'adoption dont la Chambre est saisie aujourd'hui? Il est crucial que les députés et les autochtones concernés sachent si un ministre de la Couronne est favorable à l'adoption de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée aux questions et aux commentaires est écoulée. Je donne la parole à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) pour la suite du débat.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si la Chambre me permettrait de répondre très brièvement à la question que mon collègue vient de poser?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fraser: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Ma proposition repose sur la nature indépendante du comité chargé de surveiller le déroulement des travaux. Je suis d'accord pour qu'on prenne toutes les précautions voulues et qu'on fasse tous les efforts nécessaires pour garantir l'indépendance du comité. C'est bien ce que le député demandait, n'est-ce pas? Il a peut-être vu que je voulais attirer l'attention de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Je suis persuadé que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en conviendra lui aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées.

● (1610)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais d'abord expliquer que je n'avais pas l'intention de discuter aujourd'hui d'une motion tendant à adopter le rapport du comité. J'allais sortir lorsque j'ai entendu le député de Skeena (M. Fulton) en parler. Je pense que tout ce que j'ai à dire, du moins en partie, a été dit au comité, par le ministre ou par certains des députés qui ont déjà pris la parole. Je crois toutefois utile de préciser brièvement ce que j'en pense.